



Projet d'augmentation du nombre d'unités animales à la Ferme Landrynoise inc.

Étude d'impact sur l'environnement
(art. 31.1 de la LQE)



Volume 5 :
Réponses à la demande
d'informations complémentaires
(8 mai 2020)
Juin 2020

**PROJET D'AUGMENTATION DU NOMBRE D'UNITÉS ANIMALES
À LA FERME LANDRYNOISE INC.**

Étude d'impact sur l'environnement
(art. 31.1 de la LOE)

Volume 5 :

Réponses à la demande d'informations complémentaires
(8 mai 2020) issus de la consultation gouvernementale
sur la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement
menée auprès des ministères concernés par le Projet.

Approuvé par:



Carl Landry, Président
Ferme Landrynoise inc.

Dossier : 17-2712-300

Le 4 juin 2020

NOTE AU LECTEUR

L'étude d'impact sur l'environnement (EIE) pour le projet d'augmentation du nombre d'unités animales (UA) à la ferme Landrynoise inc. (La Ferme) comporte quatre volumes distincts, à savoir :

- Volume 1 : Rapport principal et annexes
- Volume 2 : Recueil cartographique
- Volume 3 : Réponses aux questions et commentaires (21 juin 2018)
- Volume 4 : Réponses aux questions et commentaires – 2^e série (9 août 2019)

Le présent document (Volume 5) formule des réponses à la demande d'informations complémentaires transmise le 8 mai 2020 conformément à l'article 31.3.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) dans le cadre de la consultation gouvernementale sur la recevabilité de l'EIE menée auprès des ministères concernés par le projet d'augmentation du nombre d'UA à la Ferme sur le territoire de la municipalité de St-Albert.

Le présent document doit être lu et consulté conjointement aux Volumes 1, 2, 3 et 4.

TABLE DES MATIÈRES

Note au lecteur.....	i
Table des matières	ii
Annexe A	ii
Section 3.3.4 – Affectation du territoire.....	1
QC - Informations complémentaires demandées.....	1

ANNEXE A

Figures 1, 2 et 3 illustrant les sites d'élevage et les distances séparatrices

Section 3.3.4 – Affectation du territoire

QC - Informations complémentaires demandées:

En référence à la réponse fournie à la QC2-5 du document de réponses à la deuxième série de questions et commentaires, il est indiqué qu'une dérogation mineure et une lettre d'appui de la part de la municipalité de St-Albert ont été obtenues le 13 janvier 2020.

Toutefois, l'initiateur du projet répond en partie à la question. La dérogation mineure vise deux bâtiments existants, mais fait toutefois abstraction de ceux projetés, ce qui est incomplet et manque de clarté. Le document mentionne aussi qu'aucune condition n'est associée à la dérogation mineure pour la situation actuelle.

L'initiateur doit préciser et mettre à jour, au moyen d'une cartographie appropriée, ce qui est actuel et réellement projeté, particulièrement en ce qui concerne le site principal.

Conséquemment, l'initiateur doit fournir les informations suivantes :

- identifier et cartographier les bâtiments d'habitation et autres bâtiments;
- indiquer sur une carte les limites du périmètre d'urbanisation, les immeubles protégés ainsi que les distances entre les infrastructures actuelles et prévues au projet;
- identifier dans un tableau les éléments sensibles sur le site principal du projet où se concentre l'essentiel des activités tels que :
 - les bâtiments d'habitation et autres bâtiments;
 - le périmètre d'urbanisation (ses limites actuelles et projetées si elles sont connues – ex. : demande d'exclusion à la CPTAQ en cours);
 - les immeubles protégés, dont la liste figure dans le document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC.
- le tableau doit aussi contenir le type et le nombre d'éléments sensibles, les distances réglementaires ainsi que les distances réelles.

Réponse :

Les figures présentées à l'annexe A identifient et cartographient les éléments suivants :

- les différents sites d'élevage de la Ferme Landrynoise inc. (la Ferme);
- les bâtiments actuels et projetés de la Ferme, ainsi que les distances entre ceux-ci;
- le périmètre d'urbanisation (PU) de la municipalité de Saint-Albert;
- les bâtiments d'habitation situés les plus près de la Ferme, ainsi que les immeubles protégés de la municipalité de Saint-Albert;
- les distances séparatrices entre les différents sites de la Ferme et le PU, les bâtiments d'habitation, ainsi que les immeubles protégés.

Plus spécifiquement :

- la figure 1 identifie et cartographie les différents sites de la Ferme;
- la figure 2 cartographie les distances séparatrices entre le site 1 de la Ferme et les différents éléments mentionnés précédemment;
- la figure 3 cartographie les distances séparatrices entre les sites 2 et 3 de la Ferme et les différents éléments mentionnés précédemment.

Enfin, les tableaux suivants identifient les bâtiments d'habitation et les immeubles protégés, ainsi que les distances séparatrices entre ceux-ci et les différents sites de la Ferme.

Le tableau 1 identifie les distances séparatrices entre le site 1 de la Ferme et les différents éléments mentionnés précédemment.

Le tableau 2 identifie les distances séparatrices entre les sites 2 et 3 de la Ferme et les différents éléments mentionnés précédemment.

Les distances dérogatoires sont basées sur le calcul des unités animales selon la réglementation municipale de Saint-Albert pour le cheptel actuel (dérogation acceptée) et final de la demande (Horizon 2030). Les mesures identifiées en gras sont les mesures dérogatoires pour l'horizon 2030.

TABLEAU 1 : Distances séparatrices, site 1 de la Ferme (mètres)

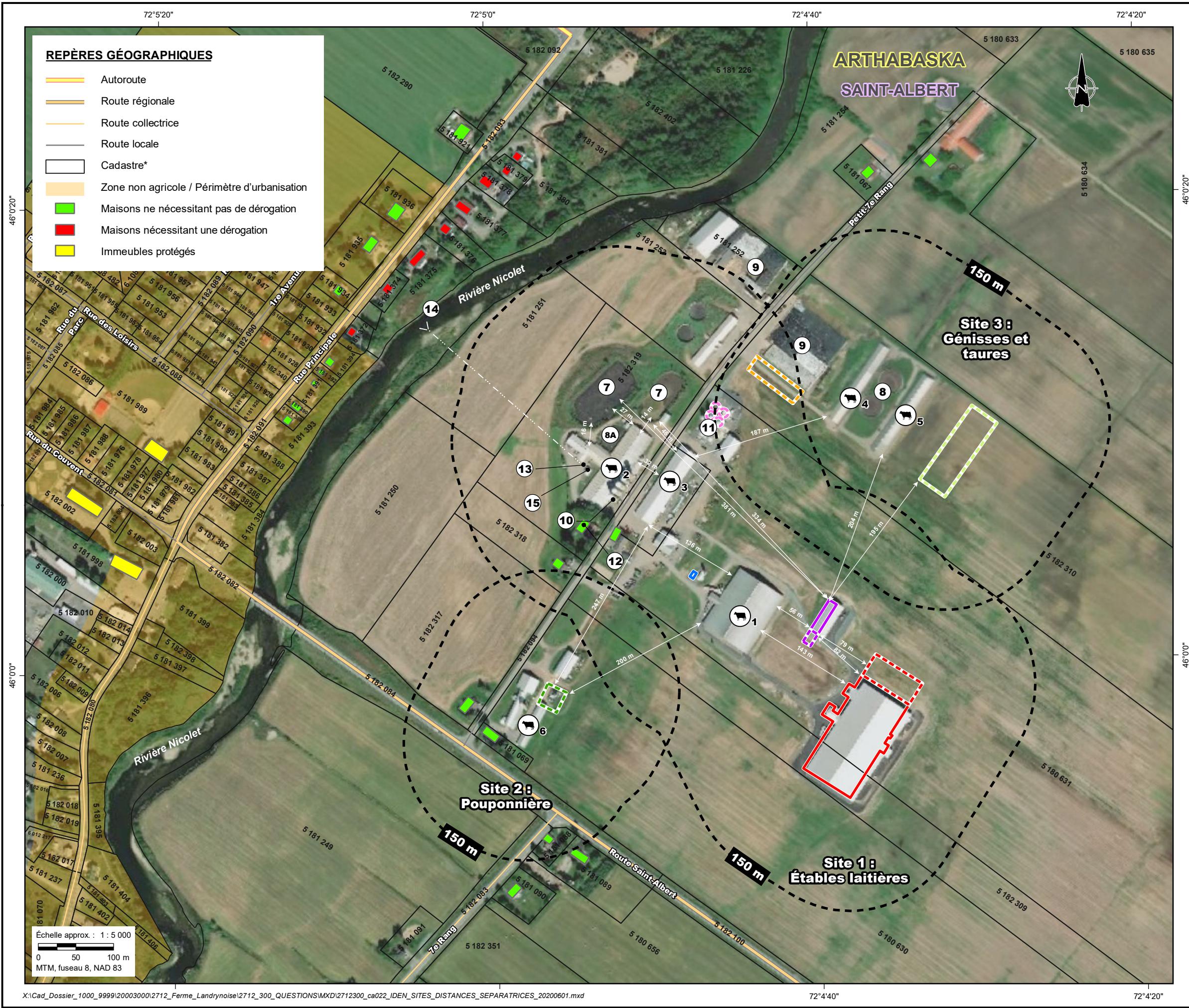
		Site 1									
Bâtiments		Distance réglementaire (dérogaition acceptée)	Distance réglementaire (Cheptel final)	Étable laitière robotisée 1	Étable laitière robotisée 2	Étable à vaches taries	Structure d'entreposage en sol 1	Structure d'entreposage en sol 2	Étable laitière robotisée 3	Séparateur de fumier liquide-solide	Agrandissement de séparateur de fumier solide-liquide projeté
Type	Numéro sur les figures			1	2	3	7	7			
MH	1033, rue Principale	257,3	305,0	619	367	434	288	341	830	803	719
MH	1035, rue Principale	257,3	305,0	610	352	425	278	334	821	797	712
MH	1041, rue Principale	257,3	305,0	609	343	426	277	338	824	801	714
MH	1051, rue Principale	257,3	305,0	597	321	417	268	334	811	796	707
MH	1063, rue Principale	257,3	305,0	594	311	418	270	340	809	799	709
MH	1073, rue Principale	257,3	305,0	594	307	422	272	347	809	803	712
MH	1075, rue Principale	257,3	305,0	594	305	426	272	351	809	806	714
MH	1093, rue Principale	257,3	305,0	596	306	433	278	364	810	813	719
MH	1107, rue Principale	257,3	305,0	603	319	441	298	388	813	821	728
MH	1039, Petit-7 ^e rang	257,3	305,0	592	518	496	482	435	689	619	590
MH	1052, Petit-7 ^e rang	257,3	305,0	448	547	435	408	364	668	602	562
MH	1247, 7 ^e rang	257,3	305,0	345	442	432	545	568	344	464	445
MH	483, route de Warwick	257,3	305,0	457	341	441	562	580	307	435	427
IP	25, rue des Loisirs Salle communautaire - Parc municipal	514,6	610,0	689	469	566	471	564	885	915	832
IP	1147, rue du Couvent- École Amédée-Boisvert	514,6	610,0	815	621	704	633	724	997	1039	960
IP	1256, rue Principale - Presbytère	514,6	610,0	753	595	661	613	701	920	973	900
PU	Saint-Albert	771,8	915,0	560	274	399	263	354	779	778	685
MH : Maison d'habitation, IP : Immeuble protégé et PU : Périmètre urbain											

TABLEAU 2 : Distances séparatrices, site 2 et 3 de la Ferme (mètres).

Bâtiments		Site 2				Site 3					
		Distance réglementaire (dérogaition acceptée)	Distance réglementaire (Chepte final)	Pouponnière	Agrandissement pouponnière	Distance réglementaire (dérogaition acceptée)	Distance réglementaire (Chepte final)	Étable à génisses	Étable à taureaux	Structure d'entreposage 3	Structure d'entreposage 4
Numéro sur les figures				6			4	5	8	8	
Type	Adresse										
MH	1033, rue Principale	39,3	53,3	719	693	149,1	196,4	533	603	558	561
MH	1035, rue Principale	39,3	53,3	700	675	149,1	196,4	534	604	560	564
MH	1041, rue Principale	39,3	53,3	685	661	149,1	196,4	545	615	573	579
MH	1051, rue Principale	39,3	53,3	654	631	149,1	196,4	550	620	580	588
MH	1063, rue Principale	39,3	53,3	632	610	149,1	196,4	561	631	594	605
MH	1073, rue Principale	39,3	53,3	614	593	149,1	196,4	578	647	613	627
MH	1075, rue Principale	39,3	53,3	602	581	149,1	196,4	587	656	624	639
MH	1093, rue Principale	39,3	53,3	577	558	149,1	196,4	604	672	642	659
MH	1107, rue Principale	39,3	53,3	545	528	149,1	196,4	643	707	684	705
MH	1039, Petit-7e rang	39,3	53,3	878	847	149,1	196,4	244	569	313	271
MH	1052, Petit-7e rang	39,3	53,3	819	789	149,1	196,4	219	265	253	288
MH	1247, 7e rang	39,3	53,3	119	165	149,1	196,4	670	672	700	742
MH	483, Route de Warwick	39,3	53,3	149	184	149,1	196,4	666	664	694	736
IP	25, rue des Loisirs Salle communautaire, Parc municipal	78,5	106,6	533	530	198,2	392,8	818	877	861	887
IP	1147, rue du Couvent - École Amédée-Boisvert	78,5	106,6	634	635	198,2	392,8	973	1027	1018	1048
IP	1256, rue Principale - Presbytère	78,5	106,6	547	556	198,2	392,8	942	990	987	1020
PU	Saint-Albert	117,8	159,9	394	405	447,3	589,1	606	670	648	671
MH : Maison d'habitation, IP : Immeuble protégé et PU : Périmètre urbain											

Annexe A

Figures 1, 2 et 3 illustrant les sites d'élevage et les distances séparatrices



COMPOSANTES DE PROJET

Principales installations actuelles

- 1 Etable laitière robotisée 1
- 2 Etable laitière robotisée 2
- 3 Etable à vaches taries
- 4 Etable à génisses
- 5 Etable à taure
- 6 Pouponnière
- 7 Lagune en sol
- 8 Réservoirs
- 8A Réservoir à démolir
- 9 Silos horizontaux
- 10 Silos verticaux
- 11 Silos séchoirs
- 12 Site de prélèvement d'eau 14-4
- 13 Site de prélèvement d'eau 14-6
- 14 Prise d'eau
- 15 Centrale de traitement d'eau

Travaux en cours (construction 2018)

- Bâtiment pour la station de traitement d'eau
- Complexe de séparation du fumier solide-liquide
- Étable laitière robotisée 3

Nouvelles installations et agrandissements prévus dans le Projet (Horizon 2020-2030)

- Agrandissement du bâtiment pour la séparation du fumier solide-liquide
- Agrandissement projeté de l'étable laitière robotisée 3
- Étable à taure projetée
- Pouponnière projetée
- Silos à grains projetés
- Silos horizontaux projetés

* Localisé de façon approximative

Références :

- MERN (SDA 20k, découpages administratifs) 2020.
- MERN (Adresses Québec, réseau routier) 2020.
- MERN (DGAC, cadastre) 2017.
- CPTAQ (zone non agricole) 2019.
- Canards Illimités Canada (milieux humides) 2011.
- MFFP (Forgen-Terren 20k, peuplements forestiers) 2019.
- Ferme Landrynoise (données de projet) 2017-2018.
- Municipalité de Saint-Albert (zone inondable) 2007.
- Orthophoto (Maxar, résolution 0,31 m) 2018.



FERME LANDRYNOISE INC.

De l'Passion et d'Energie ...

Identification des sites et distances séparatrices

Chargé de projet :	Patrick Provost, ing. & agr.
Cartographie :	Patrick Gravel, dess.
Projet :	2712-400
Date :	2020-06-01
UDA AGRICULTURE • FORESTERIE ENVIRONNEMENT	

Figure 1





Figure 3

Consultants Lemay & Choinière inc.

95A, route 235, bureau 200
Ange-Gardien (Québec) J0E 1E0
tél : 450 293-8960
consultants@lemaychoiniere.com
www.lemaychoiniere.com



Groupe Conseil UDA inc.

426, chemin des Patriotes
St-Charles-sur-Richelieu (Québec) J0H 2G0
tél : 450 584-2207 | 800-263-2207
uda@udainc.com
www.udainc.com